

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le huit avril deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02/04/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Alain FAUCHER, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX – BUSSY.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2010 – 050 : SINISTRE VIC N°29 - ACCEPTATION DE L'INDEMNISATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que le 28 septembre 2009, un usager de la VIC n°29 a perdu le contrôle de son véhicule dans le virage du Moulin du Got. Il a percuté en plusieurs points le parapet du mur de soutènement de la route et il a fortement déstabilisé la structure de ce parapet.

Monsieur le Président précise que le 2 mars 2010, notre assureur a missionné le cabinet CYNDEXIA pour la réalisation d'une expertise contradictoire. A l'issue de celle-ci, sur la base du rapport rédigé par l'expert, la compagnie AXERIA, qui garantit le véhicule de l'usager, propose une indemnisation de 3 762,50 € pour la réalisation de travaux sur le parapet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
26 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Décide d'accepter l'indemnisation de 3 762,50 €, proposé par la société ADEXIA, pour la réalisation de travaux sur le parapet suite au sinistre intervenu le 28 septembre 2009.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 09 avril 2010

Certifié exécutoire

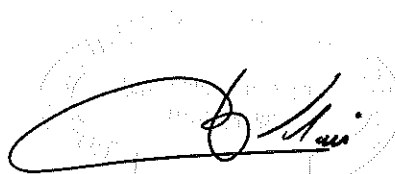
Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 12/04/2010

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Sinistre VIC n.29 - acceptation de l'indemnisation

Date de transmission de l'acte : 12/04/2010

Date de réception de l'accusé de réception : 12/04/2010

Numéro de l'acte : 2010-050 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20100409-2010-050-DE

Date de décision : 09/04/2010

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers